

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE



affiché le 15/12/25

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE**
N° 2025 / 167

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 26

Présents : 18

Exprimés : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 4 décembre 2025.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Pascal LENOIR, Sylviane TOULON, Chantal PRIEUR, Gaëlle BENOIT (adjoints), Jeanine CALCIO GAUDINO, Bahya BAILICHE, Gilles BARJOU, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Jocelyne PION, Guy ROY, Jean-François FICHOT, Nicole ELBACHIR, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Bernard CLEMENT, Philippe GERTNER, Sophie DUFIT, Silvia LARRANDART, Jean-Claude CASTIGLIONI.

Absents excusés : Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Jocelyne PION.

Nomenclature @ACTES : Commande Publique / Délégations de services publiques

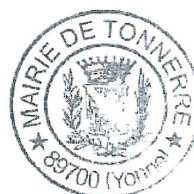
FINANCES

**PRESENTATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC (RPQS)
D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE L'ANNEE 2024**

La commune de Tonnerre est membre de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne et lui a transféré sa compétence en matière collecte et traitement des déchets ménagers.

- Vu l'article D. 2224-17-4 et L. 5216-5 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L.3131-5 du Code de la Commande publique ;
- Vu l'article L. 1411-3 du Code Générale des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération intercommunale 88-2025 adoptant le rapport sur le prix et la qualité de l'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2024 ;

Le Conseil municipal prend acte dudit rapport annuel sur le prix et la qualité du service public pour l'exercice 2024, de la CCLTB, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre